

ATTESTATION D'APPARTENANCE A UN RÉGIME FRANÇAIS  
PRÉALABLEMENT AU DÉPART POUR LE QUÉBEC

Art. 4.2 du protocole – Art. 3.2 de l'arrangement administratif

## 1. Personne assurée

|                                                                                           |                                             |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------|
| .....                                                                                     | .....                                       | .....              |
| Nom                                                                                       | Prénom(s)                                   | Nom à la naissance |
| .....                                                                                     | .....                                       | .....              |
| Date de naissance                                                                         | Lieu de naissance                           | Nationalité        |
| Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F                              | N° d'immatriculation <sup>(1)</sup> : ..... |                    |
| État civil : .....                                                                        |                                             |                    |
| Adresse en France : .....                                                                 |                                             |                    |
| <sup>(1)</sup> Si l'étudiant est ayant droit, numéro d'immatriculation de l'ouvrant droit |                                             |                    |

## 2. Ayants droit qui accompagnent la personne assurée

| Nom   | Prénom (s) | Date de naissance | Sexe  | Lien avec la personne assurée |
|-------|------------|-------------------|-------|-------------------------------|
| ..... | .....      | .....             | ..... | .....                         |
| ..... | .....      | .....             | ..... | .....                         |
| ..... | .....      | .....             | ..... | .....                         |
| ..... | .....      | .....             | ..... | .....                         |
| ..... | .....      | .....             | ..... | .....                         |

### 3. A compléter par l'organisme qui délivre l'attestation

L'organisme signataire ci-dessous atteste que la personne identifiée au cadre 1, au moment de son départ pour le Québec, relève de ses services en qualité :

☐ d'assuré

☐ d'ayant droit d'un assuré social

A ce titre, cette personne bénéficie, ainsi que ses ayants droit qui l'accompagnent, des prestations prévues par le régime de santé québécois, servies pour le compte du régime français, pour la période ininterrompue de ses études au Québec, dont la date initiale est fixée à son arrivée ou un mois avant la date effective du début des cours, selon la plus tardive de ces dates.

Dénomination de l'organisme : .....

Adresse : .....

Cachet

.....  
Date

.....  
Signature

## INSTRUCTIONS

Pour obtenir une carte d'assurance maladie du Québec pour lui-même et ses ayants droit qui l'accompagnent, l'étudiant français doit s'inscrire auprès de la régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à l'aide du formulaire d'inscription prévu à cet effet, en y joignant :

- l'original du présent formulaire ;
- le certificat d'acceptation pour études délivré par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec ;
- une preuve de sa qualité de ressortissant français ;
- une attestation de son inscription comme étudiant à temps plein dans une institution reconnue.

Le formulaire d'inscription de la RAMQ s'obtient en téléphonant à l'un des numéros suivants :

- à Québec : (418) 646-4636 ;
- à Montréal : (514) 864-3411 ;
- ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 561-9749

L'inscription auprès de la RAMQ doit être renouvelée annuellement et ce, avant l'expiration de la carte d'assurance maladie. Une nouvelle attestation d'inscription comme étudiant à temps plein est requise à chaque renouvellement de la carte.

Une carte d'assurance maladie est délivrée à l'étudiant ainsi qu'à chacun des ayants droit qui l'accompagne. Cette carte leur ouvre droit au bénéfice de l'assurance maladie, de l'assurance hospitalisation et de l'assurance médicaments du Québec.

L'inscription à la RAMQ comprend l'adhésion à l'assurance médicaments et ce, sans versement de prime. Toutefois, l'étudiant de 26 ans et plus, de même que l'étudiant de moins de 26 ans avec conjoint sont tenus d'assumer la franchise et la coassurance prévues par le régime d'assurance médicaments, lors de l'achat de médicaments prescrits, achetés au Québec et inscrits dans la liste de médicaments publiée par la RAMQ. Il en est de même pour le conjoint de ces personnes.

En cas de séjour hors Québec, y compris en France, durant la période de validité d'une autorisation de séjour pour études au Québec, l'étudiant demeure couvert par le régime québécois de santé, à l'exception de l'assurance médicaments. Son retour au Québec, il demande à la RAMQ le remboursement des frais engagés hors Québec, le cas échéant.